

Le mot de l'Observatoire

Le 15 octobre 2010, Jérôme Vignon a été nommé président de l'ONPES. Le 29 octobre, son Conseil, qui est chargé avec le président de fixer les axes de travail de l'Observatoire pour les trois années à venir, a également été renouvelé. Deux dates importantes dans la vie de l'Observatoire. Dix ans environ après sa création, et la publication de son sixième rapport¹, l'Observatoire entre dans une nouvelle période marquée à la fois par une volonté de poursuivre les travaux engagés sur les différents champs d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et par un besoin de renouvellement de ses thématiques d'études, de son périmètre d'intervention et des modalités de diffusion de ses travaux. La *Lettre de l'ONPES* constitue un outil privilégié de ce processus de valorisation de l'activité de l'Observatoire. La présente livraison est consacrée à la présentation du nouveau Conseil de l'Observatoire, de ses axes de travail à moyen terme, ainsi qu'à une étude menée par le laboratoire Triangle de l'Université de Lyon 2 portant sur le syndicalisme face aux travailleurs pauvres en Europe.

1. Disponible sur le site de l'ONPES ou à la Documentation française.

Les syndicats et les travailleurs pauvres en Europe : une approche comparée¹

Sophie Bérout^A, Thomas Brugnot^B, David Garibay^C et Romain Vila^D

En décembre 2009, la Confédération européenne des syndicats (CES) adopte une déclaration relative à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté². Elle reprend les chiffres du rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion active réalisé par le Conseil des ministres de l'Emploi, de la Politique sociale, de la Santé et des Consommateurs (Conseil EPSCO) et par la Commission européenne. Elle pointe l'effet aggravant de la crise économique sur la situation des Européens : 16 % sont en situation de pauvreté.

Cette position de la CES met l'accent sur une situation particulière : en soulignant que 8 % des travailleurs européens sont considérés comme pauvres³, elle entend rappeler le fait qu'avoir un emploi ne protège plus du risque d'exclusion. Pour la CES, ce phénomène résulte en partie des choix opérés par l'Union européenne, la lutte contre le chômage se réalisant aux dépens de la qualité de l'emploi, des niveaux de salaire et du renforcement de la cohésion sociale. Elle propose ainsi une vision multidimensionnelle de la pauvreté, soulignant que la réponse à l'exclusion et à la pauvreté doit prendre en compte à la fois le niveau de salaire, les conditions d'emploi et le maintien d'un niveau élevé de prestations sociales. Cette vision de la pauvreté laborieuse et les solutions avancées pour y remédier peuvent être mises en lien avec le travail réalisé en commun au sein des instances européennes par la CES et certaines associations spécialisées, tout particulièrement avec l'EAPN (*European Anti-Poverty Network*, plateforme des associations européennes de lutte contre la pauvreté).

A. Maître de conférences en science politique, Université Lumière Lyon 2, UMR Triangle

B. Chercheur associé au projet

C. Maître de conférences en science politique, Université Lumière Lyon 2, UMR Triangle

D. Doctorant en science politique, Université Lumière Lyon 2, UMR Triangle

1. Cette contribution reprend un travail réalisé au sein du Laboratoire Triangle, Université de Lyon 2 disponible sur le site de l'ONPES : <http://www.onpes.gouv.fr/Les-Travaux-2009-2010.html>

2. Déclaration de la CES sur 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté, adoptée lors du Comité exécutif des 1^{er} et 2 décembre 2009.

3. Au seuil de 60 % du revenu médian national.

L'analyse proposée par la CES est assez représentative de l'évolution de certains acteurs syndicaux sur la question de la pauvreté et de leur sensibilisation à la situation des travailleurs pauvres. Dans la vision que les syndicats entretiennent de la façon dont les droits et protections sociales liés au statut salarial ont été construits sur le plan historique, le travailleur dispose d'un contrat stable (durée indéfinie, temps complet) et la revendication salariale permet de garantir un revenu dont le niveau est un instrument de protection contre la pauvreté. À ceux qui se trouvent temporairement exclus du travail, l'État et les partenaires sociaux fournissent une protection, par les mécanismes de redistribution sociale. Enfin, ceux qui souffrent d'une exclusion durable peuvent bénéficier d'une prise en charge, via des aides municipales, régionales ou nationales, ou par des associations caritatives. Mais ces deux dernières situations sont conçues soit comme temporaires pour le chômage, soient comme marginales pour l'exclusion.

L'émergence des « travailleurs pauvres » et la compréhension du problème par les associations et les syndicats

Le développement du chômage de masse en Europe et la libéralisation des économies européennes ont radicalement changé ce paysage. Les formes d'emplois atypiques se sont aujourd'hui multipliées (temps partiel, contrat à durée déterminée, intérim, etc.). Même si elles concernent l'ensemble des secteurs, ces nouvelles formes d'emploi sont particulièrement fréquentes dans ceux employant une main-d'œuvre peu qualifiée et où les salaires sont faibles (construction, commerce, services aux entreprises et aux personnes). Elles touchent plus majoritairement certaines catégories de salariés, en particulier les femmes peu qualifiées ou les jeunes. Parallèlement, les pressions internationales ont conduit les États européens à réduire leurs niveaux de dépenses sociales : ce qui les a amenés à ne prendre en charge que partiellement ces situations nouvelles⁴.

Du fait de leur présence traditionnelle dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ce sont principalement les associations qui ont mis la question de la pauvreté laborieuse sur l'agenda public, à travers des aspects spécifiques comme le logement, les questions de santé ou d'alimentation, la pauvreté infantile ou encore le surendettement. De manière générale, les acteurs syndicaux ont réagi de manière plus lente : dans un contexte général d'affaiblissement de leur influence, ils n'ont pas toujours considéré comme prioritaire une question qui ne relevait que partiellement de la sphère du travail – d'autant que le traitement thématique (logement, santé, etc.) proposé par les associations pouvait contribuer à renforcer, pour les syndicalistes,

l'idée que ce problème relevait de la sphère privée. Néanmoins, depuis le début des années 2000, certains syndicats ont évolué dans leurs analyses et leurs propositions en intégrant le caractère multidimensionnel de la pauvreté laborieuse. Celle-ci est comprise désormais comme un problème résultant à la fois d'une situation de travail (type de contrat, salaire, etc.), de redistribution et de prestations sociales (allocations, fiscalité) et de comportements relevant de la sphère familiale (logement, consommation, etc.). Cette compréhension élargie du problème n'éloigne pas pour autant les syndicats de leurs revendications classiques. Au contraire, ils vont considérer que pour lutter contre la pauvreté laborieuse, il convient d'agir sur l'amélioration des conditions de travail et sur les niveaux de rémunérations ; dans certains cas, comme en Belgique, les mécanismes de négociation collective et l'État providence sont également pensés comme des éléments sur lesquels il faut agir pour garantir un niveau de redistribution.

Des syndicats qui abordent progressivement la question de la pauvreté laborieuse

Après un premier travail mené sur l'action des interlocuteurs syndicaux face à la pauvreté laborieuse en France⁵, l'approche présentée ici a pour ambition d'élargir le questionnement en abordant, de façon comparée, le traitement de la pauvreté en emploi par les organisations syndicales dans trois pays (Belgique, Espagne, Royaume-Uni). Elle a également pour but d'intégrer le niveau européen, entendu comme un lieu de sensibilisation à la question des travailleurs pauvres et de manières d'agir sur ce problème public.

Rendre compte de la façon dont les organisations syndicales appréhendent le phénomène de la pauvreté au travail, dont elles contribuent à le poser comme un objet de débat syndical et dont elles définissent des modalités d'action susceptibles d'y faire face, nécessite de réfléchir au préalable à la construction des catégories en usage, au contexte social et politique dans lequel s'inscrit le discours syndical et dans lequel il prend sens⁶. Cette démarche implique également d'analyser de manière dynamique, d'une part, comment le cadre des relations professionnelles pèse sur les comportements et les façons de voir des syndicats et, d'autre part, comment l'émergence ou le renforcement de certains secteurs de l'action publique peut contribuer à renouveler ces pratiques.

Notre objectif a été de comprendre comment émergent dans les trois pays étudiés des enjeux généraux liés aux politiques de lutte contre la pauvreté et comment ces derniers viennent bousculer les syndicats, en les conduisant à cerner, de façon plus ou moins précise, le problème de la pauvreté laborieuse. Il ressort

4. Paugam S., Duvoux N., 2008, *La régulation des pauvres*, Paris, PUF, Quadrige.

5. Bérout S., Brugnot T., Le Naour G., Porte E., 2008, « L'action syndicale face à la pauvreté laborieuse : analyse des représentations et des dispositifs d'action sociale dans l'entreprise », in *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, Paris, La Documentation française, p. 195-249.

6. Barbier J.-C., 2002, « Marchés du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie », *Sociétés contemporaines*, n° 45-46, pp. 191-214.

de l'étude comparée deux paramètres communs permettant d'éclairer la sensibilisation progressive des syndicats sur la question des travailleurs pauvres :

- leur insertion, même limitée, dans des dispositifs de concertation et de production de connaissance dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, structurés en partie par l'incitation de l'Union européenne;
- leur participation à des campagnes d'action spécifiques, en lien avec des associations, qui contribuent à faire émerger des problématiques articulant l'approche par le salaire et l'approche par les conditions de vie.

Alors même qu'ils relèvent de structurations différentes et s'inscrivent dans des systèmes de relations professionnelles fortement distincts, les principaux syndicats belges (Confédération des syndicats chrétiens, CSC, et Fédération générale du travail de Belgique, FGTB) et britanniques (Trades Union Congress, TUC) ont suivi des cheminements parallèles qui les ont conduits à aborder – beaucoup plus que dans le cas français – la problématique de la pauvreté laborieuse. *A contrario*, les syndicats espagnols (Commissions ouvrières CC-OO, Unión general de trabajadores, UGT) semblent encore quasiment ignorer une telle approche. Cette évolution résulte de facteurs pour l'essentiel extérieurs au syndicalisme, et en particulier de l'importance de la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté et du dynamisme que déploie le secteur associatif. Pour autant, les questionnements relatifs à la situation des travailleurs pauvres sont aussi révélateurs de la capacité propre du syndicalisme à être en prise avec des secteurs d'activité fortement précarisés, parfois peu ou mal couverts par les conventions collectives. Les campagnes visant à développer le syndicalisme auprès de salariés « non organisés » privilégient souvent des entrées thématiques telles que le genre ou la dimension ethnique pour expliquer le cumul des formes de précarités. Dans les pays étudiés avec des réussites différentes, le travail syndical mené dans le secteur des « services à la personne » – ou des « titres services » pour la Belgique – constitue un des vecteurs importants de production d'un diagnostic sur les facteurs spécifiques de pauvreté des femmes.

L'Union européenne : un rôle de diffusion et d'action

Au niveau de l'Union européenne, la question des travailleurs pauvres est apparue avec la Stratégie de Lisbonne, comme une manière d'affronter une problématique nouvelle et d'adapter le modèle social européen aux défis contemporains. Il s'agissait alors d'améliorer les conditions d'emploi pour parvenir au plein emploi et renforcer la cohésion sociale. Initialement prise en charge par le Comité de l'emploi, la question des travailleurs pauvres va finalement échoir au Comité de la protection sociale, après le refus de certains États

membres de discuter des niveaux de rémunération. Ce changement de structure a modifié le regard porté sur les salariés à bas salaire et introduit la compréhension d'un risque de pauvreté et donc d'exclusion. Les questions sociales ne relevant pas du domaine communautaire, c'est le cadre non contraignant de la Méthode ouverte de coordination (MOC) qui sera privilégié. Il s'agit dès lors d'inciter les États membres à agir en la matière, en diffusant des instruments communs de connaissance (indicateurs), des objectifs généraux (Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale - PNAI) et surtout une manière de faire, ouverte aux acteurs de la société civile et à la diffusion des bonnes pratiques, plus que d'imposer un cadre d'action et des instruments prédéterminés. Les indicateurs sont élaborés par des experts représentant les différents États membres. Des instances de rencontre, plus larges, vont également être mises en place afin de favoriser le dialogue et les coopérations entre représentants de la Commission, des États membres, du patronat (Business Direct), des travailleurs (CES) et des associations (EAPN, Plateforme sociale). Le schéma adopté au niveau de l'Union européenne sera démultiplié au niveau des États membres. Chaque État devra établir ses propres PNAI de manière concertée avec les associations et les syndicats et en discuter les réalisations. Sur la question des travailleurs pauvres, comme plus largement sur celle de l'exclusion sociale, l'Union européenne incite à la création de réseaux d'action publique, incluant acteurs gouvernementaux, associations, syndicats et représentants patronaux.

Or, cette incitation s'insère à la fois dans la configuration des relations déjà existantes entre gouvernements, syndicats et associations, et dans des politiques nationales antérieures de lutte contre la pauvreté. Il est dès lors important de comprendre comment les syndicats belges, britanniques et espagnols vont être intégrés dans ces réseaux d'action et comment cela les conduit, ou pas, à prendre en compte la question des travailleurs pauvres dans leurs revendications et leurs mobilisations, tout en conservant leurs priorités revendicatives propres. En effet, dans certains cas, ces nouveaux dispositifs vont renforcer les contacts et les coopérations éventuelles entre syndicats et associations et favoriser un plus fort intérêt des syndicats sur ce sujet.

L'incitation produite par les institutions européennes s'inscrit dans les débats portant sur la flexicurité. Placé au centre de la Stratégie de Lisbonne, le concept de « flexicurité » cherche à concilier une plus grande flexibilisation de la relation de travail – jugée indispensable pour améliorer le taux d'emploi – et l'obtention de nouvelles sécurités pour les travailleurs, notamment lors de la transition entre deux emplois. Cette approche fait cependant l'objet de critiques mesurées de la part de la CES qui dénonce une lecture du concept par trop favorable aux entreprises et revendique de meilleurs emplois, permettant une réelle protection des « travailleurs vulnérables ».

Ces critiques sont amplifiées dans le discours des organisations syndicales, notamment en Belgique et en Espagne. La notion de « travail décent » oppose des formes d'emploi permettant effectivement aux salariés de sortir de la pauvreté à des formes qui, sous couvert de flexibilité (temps partiel, etc.), ouvrent la voie à un travail de « mauvaise qualité ».

Les syndicats britanniques face au dynamisme de collectifs mobilisés

Au Royaume-Uni, les syndicats ont été fortement affaiblis par les politiques néolibérales des gouvernements conservateurs des années 1980 et 1990. L'arrivée au pouvoir en 1997 des travaillistes conduits par Tony Blair leur a permis de retrouver une certaine visibilité, dans un contexte néanmoins marqué par le poids de l'agenda des réformes gouvernementales. Ainsi, les TUC ont depuis longtemps intégré dans leur action la question de la pauvreté, mais sans disposer, dans un premier temps, d'une capacité d'analyse autonome. Lorsque le gouvernement Blair a engagé une politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté infantile, les syndicats l'ont accompagnée, sans être véritablement en capacité de dépasser la vision proposée et d'y insérer la question salariale. Ils ont néanmoins progressivement développé une capacité d'expertise, en lien avec des centres de recherches et des universités et/ou des associations ou des fondations, ce qui les a conduits à adopter une nouvelle conception multidimensionnelle de la pauvreté, tout en conservant des axes revendicatifs orientés en priorité sur les questions salariales. Les actions et campagnes menées sur la question du salaire minimum témoignent de cette approche ciblée du problème de la pauvreté laborieuse. Mais sur cette question spécifique, les coopérations entre syndicats et associations ont souvent été problématiques. Ainsi, les mobilisations pour le *living wage* (salaire minimum adapté au lieu de résidence et au coût de la vie), menées à l'initiative du collectif *London Citizen*, montrent combien les associations peuvent être à l'origine de sensibilisations et d'actions innovantes, auxquelles les syndicats se sont joints. Mais leur adhésion n'est pas totale tant reste prégnante leur réticence vis-à-vis du caractère novateur des méthodes d'action et du ciblage des bénéficiaires par rapport à une revendication salariale qui entend conserver une dimension plus générale.

Des syndicats belges fortement insérés dans des dispositifs d'action publique de lutte contre la pauvreté

En Belgique, au contraire, les syndicats vont s'investir sur la question des travailleurs pauvres. Ils réussiront à insérer ce problème dans une compréhension plus large de la

défense du salaire, des prestations sociales, du service public et de l'impôt. Intégrées dans un système de négociations collectives qui garantit un niveau de redistribution important, la CSC comme la FGTB ont été rapidement associées à des initiatives nationales, d'origine associative et/ou gouvernementale sur la lutte contre la pauvreté. Ces initiatives ont largement précédé l'action de l'Union européenne en la matière, le premier rapport général sur la pauvreté datant de 1995. Cette sensibilisation les a amenées à développer une capacité d'expertise, par le biais d'indicateurs sociaux propres, et concurrents de ceux mis en place par le gouvernement fédéral, ainsi qu'une vision multidimensionnelle de la pauvreté qui intègre à la fois la défense d'un niveau de revenu, d'une qualité d'emploi et d'un système de redistribution. Les prises de position générales des deux grandes confédérations belges (CSC, FGTB) témoignent de cette intégration de la question des travailleurs pauvres dans des revendications plus larges, à l'instar de la campagne sur le pouvoir d'achat de la FGTB en 2007-2008, qui insiste sur la défense des salaires, du système de négociations collectives (indexation) et sur la protection sociale comme meilleurs instruments pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale. Toutefois, les mobilisations et campagnes syndicales sur des besoins plus spécifiques (comme le compte universel de banque ou les actions envers les migrants) ont connu des fortunes plus diverses. Elles touchent des domaines dans lesquels l'intervention classique n'est pas celles des syndicats, mais davantage celle d'associations.

La difficulté des syndicats espagnols à prendre en charge un problème dans un contexte de précarité croissante

Le cas espagnol semble relever d'une configuration dans laquelle les syndicats sont moins sensibles à la question de la pauvreté laborieuse. Dans un contexte de chômage élevé et de détérioration rapide des conditions d'emploi, les principales centrales maintiennent des revendications portant classiquement sur les niveaux de rémunérations et les conventions collectives. Ce sont principalement des structures spécialisées à l'intérieur des confédérations syndicales (organismes internes de jeunes salariés, de défense des travailleurs immigrés) qui ont avancé sur le terrain d'un travail conjoint avec le secteur associatif et vers une approche plus large de la problématique de la pauvreté. Cette caractéristique nationale a conduit le syndicalisme espagnol à mener là encore des campagnes d'actions spécifiques, notamment en direction des *mileuristas*, ces jeunes dont le salaire ne dépasse pas mille euros, mais également vers les populations immigrées. Leur influence reste cependant marginale.

Par ailleurs, la mise en place des Plans nationaux d'action a principalement conduit à une structuration des relations entre le gouvernement et le secteur associatif,

plus qu'à une intégration des syndicats dans la lutte contre la pauvreté. Cette reconnaissance est passée par la création du *Consejo Estatal de ONG's de Acción Social* en février 2001. L'instauration de ce conseil, présidé par le ministre du travail et des affaires sociales, a eu pour objectif officiel de promouvoir la participation du mouvement associatif au développement des politiques sociales et d'aider à la structuration interne du secteur associatif. Cette institutionnalisation, contrairement à ce qui ressort des cas belge et britannique, s'est réalisée sans que les deux grandes confédérations syndicales espagnoles ne cherchent à y trouver leur propre place.

Les terrains investis dans cette étude montrent ainsi combien l'approche de la pauvreté laborieuse par les syndicats, leur compréhension du phénomène et de ses implications, a été influencée durant la décennie 2000 par deux grands facteurs : d'une part, la mise en place de réseaux d'action publique agissant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la capacité des syndicats (ou parfois d'associations ou d'instituts de recherche) à y faire entendre la spécificité des travailleurs pauvres ; d'autre part, la mise en mouvement des structures syndicales – *via* des campagnes de syndicalisation ou des campagnes sur le salaire minimum

- pour organiser des salariés travaillant dans des secteurs marqués par une très forte précarité. La mise en place d'instances qui facilitent les contacts entre syndicats et associations sur les questions des travailleurs pauvres n'est pas une condition suffisante pour que les premiers intègrent cette question. Il semble également nécessaire que les syndicats aient une démarche volontariste en la matière, souvent parce qu'ils ont été confrontés à cette situation lors d'actions de syndicalisation dans les secteurs précarisés, ce qui leur permet de l'intégrer et de la traduire dans leurs thématiques revendicatives classiques (conditions de travail et salaire). Syndicats belges et britanniques, avec des configurations différentes, ont coopéré avec des associations, ont été intégrés dans des dispositifs d'action publique et ont participé à des campagnes sur la pauvreté laborieuse. En France, les centrales syndicales ont beaucoup moins participé à des actions de ce type, même si certains exemples ponctuels existent⁷. L'Espagne, enfin, représente un cas dans lequel la précarisation massive des conditions de travail et le haut niveau de chômage ont rendu très difficile l'intégration par les syndicats de revendications sur la pauvreté au travail, d'autant que les dispositifs institutionnels mis en place s'adressent principalement aux associations.

7. Bérout S., Bouffartigue P. (dir.), 2009, *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives*, Paris, La Dispute.

Le nouveau Conseil de l'ONPES

Par arrêté ministériel du 15 octobre dernier, un nouveau président de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'exclusion sociale a été nommé, puis par arrêté du 29 octobre, de nouveaux membres ont été appelés au Conseil¹.

■ **Président** : Jérôme VIGNON

■ **Collège des membres de droit représentants des administrations économiques et sociales** :

Étienne PINTE : Député et président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

Jean-Louis LHÉRITIER : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Sylvain LEMOINE : Centre d'analyse stratégique (CAS)

Baudouin SEYS : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Christel COLIN : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Chloé TAVAN : Direction générale du Trésor

Hélène PARIS : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

■ **Collège des universitaires et chercheurs dont la compétence est reconnue dans le domaine de la**

pauvreté et de la lutte contre l'exclusion

Michel BORGETTO : Université Panthéon-Assas (Paris II)

Michael FÖRSTER : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Georges GLOUKOVIEZOFF : Bureau d'étude 2G Recherche

Michel LEGROS : École des hautes études en santé publique

Michel MOUILLART : Université Paris Ouest-Nanterre

Jean-Luc OUTIN : Centre d'économie de la Sorbonne, Paris I

Hélène PÉRIVIER : Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

■ **Collège des personnes qualifiées ayant concouru ou concourant par leur action à l'insertion et à la lutte contre les exclusions**

Annaïg ABJEAN : Mission régionale d'information sur l'exclusion (Rhône-Alpes)

Michel BÉRARD : Voisins et citoyens en Méditerranée

Jean-Pierre BULTEZ : Petits Frères des pauvres, EAPN et AGE

Denis CLERC : Conseiller de la rédaction d'*Alternatives Économiques*

Éric MARLIER : CEPS/INSTEAD Research Institute, Luxembourg

Christophe ROBERT : Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Dominique SAINT-MACARY : Secours Catholique

■ **Invité permanent**

Catherine LESTERPT : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

■ **Secrétariat général de l'Observatoire**

Didier GÉLOT : Secrétaire général

Nadine GAUTIER : Chargée des publications

Laurence FOURNIER : Secrétaire

1. Pour la biographie de Jérôme Vignon et l'arrêté de nomination, voir le site de l'ONPES : www.onpes.gouv.fr

Le programme de travail à moyen terme de l'Observatoire

Le 17 octobre 2010, lors d'une conférence de presse sur les politiques de lutte contre la pauvreté, Marc-Philippe Daubresse, alors ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, et Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme, ont souhaité que les travaux à venir de l'ONPES visent à une meilleure articulation des moyens statistiques, de recherche et d'évaluation ministériels dans le champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ils ont également demandé que l'ONPES s'ouvre plus largement aux problématiques de l'exclusion telles que le mal-logement, l'exclusion scolaire, le sans-abrisme, la précarité énergétique. Enfin, une forte articulation avec les travaux du Conseil national de lutte contre les exclusions (CNLE) a été vivement souhaitée.

Lors de son discours de clôture de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale a confirmé ces orientations.

Dans ce cadre l'ONPES, se propose d'engager son programme d'études

de moyen terme autour des fonctions transversales suivantes¹:

■ **Une fonction de veille** sur des phénomènes émergents ou pour lesquels des champs restent à explorer. Ainsi l'ONPES étudiera, entre autres, la pauvreté des personnes âgées, les processus d'exclusion des personnes sans abri ou sans domicile, et cherchera à mieux appréhender la notion de « reste à vivre ». Il poursuivra ses travaux sur l'impact de la crise sur les personnes les plus pauvres et sur ce que peut-être un revenu minimum adéquat.

■ **Une fonction d'analyse** permettant une meilleure compréhension des mécanismes économiques, sociaux, institutionnels de création ou de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il approfondira par exemple la relation entre difficultés d'accès au marché du travail, récurrence des situations de travail précaire ou faiblement rémunéré et pauvreté. Sera également évalué l'accès effectif des personnes défavorisées aux droits ouverts par la loi tels que le droit à la santé, au

logement, à l'éducation. L'ONPES portera une attention particulière à la pauvreté des jeunes et des enfants et à la transmission inter-générationnelle de la pauvreté. Enfin, il cherchera à mieux documenter la relation entre pauvreté, exclusion sociale et inégalités.

■ **Une fonction d'approfondissement méthodologique** sera recherchée. Elle pourra porter sur la production d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion à différents niveaux géographiques infra-nationaux et supra-nationaux et sur l'association des personnes en situation de pauvreté à la construction de la connaissance. L'Observatoire visera enfin à une plus importante valorisation de ses travaux. Celle-ci passera en premier lieu par la publication annuelle de son rapport. Elle se poursuivra par l'élargissement de la diffusion *via* ses principaux supports: lettre électronique, site Internet, et par la mise en place régulière de séminaires associant l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'exclusion et en particulier les structures d'observation locales et européennes.

1. Ce projet a été débattu et adopté lors de la réunion de l'ONPES qui s'est tenue le 1^{er} décembre dernier.

La vie de l'Observatoire

■ L'Année européenne de lutte contre la pauvreté

Le 30 novembre 2011 s'est tenue à Paris la journée de clôture de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Jérôme Vignon, président de l'ONPES, a participé avec Étienne Pinte, président du CNLE, à la table ronde sur le thème « Construire l'engagement ». Cette journée fait suite à une série de trois séminaires qui ont ponctué l'année 2010 et devraient permettre de tirer un bilan des initiatives prises en France dans le cadre de l'année européenne:

<http://www.2010againstpoverity.eu/?langid=en>

■ Le congrès des maires de France

Le 23 novembre, l'ONPES était invité, dans le cadre du 93^e congrès des maires de France, à introduire la première séance plénière qui portait sur: « Le maire et la précarité économique et sociale des habitants ». Didier Gelot, secrétaire général de l'ONPES, a ouvert la table ronde en retraçant les grandes évolutions de la pauvreté et de l'exclusion. Il a ensuite participé aux débats en présence de Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique, et de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État

auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale.

■ Revue européenne par les pairs

Le 26 novembre, Jean-Pierre Bultez, membre de l'ONPES, a participé à la *Peer Review* qui s'est tenue à Namur (Belgique) sur le thème: « *Using Reference Budgets for drawing up the requirements of a minimum income scheme and assessing adequacy* ». Cet échange, qui regroupait huit pays européens, s'inscrit dans la volonté de l'Observatoire de développer en 2011 un travail sur le minimum adéquat.

Pour mieux connaître l'ONPES, ses missions, ses productions, et ses travaux, allez sur le site www.onpes.gouv.fr